

Charte des bénévoles d'Avenir Congo

Préambule

En tant que bénévole d'Avenir Congo, vous devenez un acteur essentiel de notre mission : promouvoir l'éducation, le travail, et l'autonomisation financière dans l'est de la République Démocratique du Congo. Cette charte définit vos engagements en tant que bénévole opérationnel ainsi que les principes qui régissent votre rôle au sein de l'association.

I. Engagements des Bénévoles

1. Adhésion aux valeurs de l'association

- En vous engageant, vous soutenez nos principes fondamentaux de **solidarité, respect de la dignité humaine, justice sociale et durabilité.**
- Vous agissez dans l'intérêt des bénéficiaires et en cohérence avec les objectifs de l'association.

2. Contribution volontaire

- Vous mettez à disposition votre temps, vos compétences et votre énergie sans attendre de rémunération en retour.
- Vous respectez les responsabilités convenues et informez à l'avance en cas d'impossibilité de les remplir.

3. Collaboration et esprit d'équipe

- Vous travaillez en coopération avec les autres bénévoles, membres et partenaires de l'association.
- Vous favorisez un climat bienveillant et inclusif dans toutes vos interactions.

4. Engagement dans les missions confiées

- Vous réalisez les tâches convenues avec diligence, sérieux et respect des délais.
- Vous respectez les consignes données par les coordinateurs ou responsables de projets.

5. Respect des bénéficiaires et partenaires locaux

- Vous adoptez une attitude respectueuse et non intrusive envers les bénéficiaires et partenaires locaux.
- Vous reconnaissez leurs compétences, cultures et expériences, en favorisant leur autonomie et leur dignité.

6. Confidentialité et discrétion

- Vous respectez la confidentialité des informations sensibles concernant l'association, les bénéficiaires ou les projets.
- Vous ne divulguez pas d'informations sans l'autorisation préalable de l'association.

7. Respect des valeurs éthiques

- Vous agissez avec intégrité, honnêteté et respect des réglementations locales et internationales.
- Vous veillez à éviter toute action qui pourrait nuire à la réputation de l'association.

II. Ce que l'association s'engage à offrir

1. Encadrement et accompagnement

- Une introduction claire à votre rôle et à la mission de l'association.
- Un accompagnement et un soutien tout au long de votre engagement.

2. Reconnaissance de votre contribution

- La valorisation de votre travail dans nos communications et activités.
- Des opportunités d'apprentissage et de développement de compétences.

3. Respect et considération

- Une écoute active et un respect mutuel dans toutes les interactions.
- Des conditions de bénévolat sûres et adaptées à vos capacités.

III. Conditions générales

1. L'engagement bénévole est volontaire et peut être interrompu par le bénévole ou l'association, sous réserve d'un préavis raisonnable pour organiser une transition sereine.
2. Toute action réalisée au nom de l'association doit être préalablement validée par les responsables de projet ou le comité directeur.
3. Le bénévole s'engage à respecter cette charte et à contribuer positivement à la mission d'Avenir Congo.

Rejoindre l'équipe des bénévoles d'Avenir Congo, c'est choisir de faire une différence. Merci pour votre engagement et votre précieux soutien à notre mission.